

**Affaire N° 84 Rencontre OSMT = NRBE0 U-17 du 30/05/2023**

**Non déroulement de la rencontre**

- Vu la Feuille du match
- Vu le rapport de l'Arbitre signalant l'Absence de l'Ambulance
- Attendu que la rencontre « Play-off » a été programmée sur un terrain neutre à Souk-Ahras le 30-05-2023 à 11 Heures
- Attendu la décision de la commission d'organisation du tournoi « Play-off » saison 2022-2023 pour déterminer le champion de chaque catégorie
- Attendu la décision de la commission d'organisation qui stipule de faire jouer les rencontres sur terrains neutres
- Attendu la décision de la commission d'organisation, qui confirme la responsabilité incombe au club tiré premier aura la charge de ce qui suit :
  - Médecin, changement de tenue (dans le cas)
- Attenu la décision de la commission d'organisation qui précise clairement la responsabilité du service d'Ordre et de l'Ambulance est du ressort de la ligue

**Par ces motifs la commission des Jeunes décide :**

**1**–Match reprogrammé sur Terrain neutre qui sera désigné par la commission compétente

- **Cette décision prend effet à compter du 01 Juin 2023**